Image not found or type unknown

# Arrêt maladie durant CIF

Par **Kroa**, le **02/06/2014** à **19:05**

Bonjour,
Les jours d arrêt maladie qui ne sont pas subventionnés par le fongecif, ne sont ils pris en charge par l'assurance maladie de l'employeur?
Est il possible donc que le montant relatif à ces jours ne soient pas du tout payés au salarié?
(Convention collective métallurgie - je ne suis pas cadre)
Je vous remercie de votre réponse.
Cordialement
Kroa

Par **P.M.**, le **02/06/2014** à **20:47**

Bonjour,
Déjà l'Assurance Maladie n'est pas celle de l'employeur mais de la sécurité Sociale...

Par **Kroa**, le **02/06/2014** à **21:16**

Je vous remercie de votre réponse mais je continue à ne pas comprendre.
J'ai envoyé mes arrêt de travail a la caisse maladie (originaux), à l'employeur (original) et au Fongecif (copie).
Pourquoi ils ne m'ont pas été payés? Si leur paiement m'est dû, auprès de qui dois je faire les démarches?
Je suis confuse. Et vous remercie d avance de votre réponse.

Par **P.M.**, le **02/06/2014** à **23:56**

Bonjour,
Il faudrait voir avec l'employeur a envoyé l'attestation de salaires pour que déjà la CPAM vous verse les indemnité journalières...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés